

# AGRESSIONS

# SEXUELLES

# SUR MINEURS

Interactions  
auteurs-victimes  
au-delà des faits

15 JANVIER  
2015

paris 12  
espace reuilly

Sous le Haut Patronage du



# CVM

Centre de Victimologie pour Mineurs

Sous le Haut Patronage de Madame Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice, garde des sceaux

## ARGUMENT

Les agressions sexuelles sur mineurs recouvrent un panel de situations extrêmement large, dans lesquelles les liens victime-auteur sont souvent complexes et participent aux conséquences des faits à la fois pour la victime et pour l'auteur.

Relation incestueuse entre un parent et un enfant, climat incestuel dans la fratrie, viol par un camarade, exhibition sexuelle par un inconnu ou agression sexuelle après une rencontre sur internet... A l'intérieur des faits eux-mêmes, ces contextes sous-entendent des situations bien différentes : actes agressifs, destructeurs et piégeant, prises de risques, responsabilités partagées, ... ?

Le Code pénal a certes défini l'agression sexuelle et ses multiples facettes, mais il ne rend pas compte des sens qu'elle peut prendre selon les personnes concernées, les sentiments mêlés qui s'affrontent et la lecture personnelle des faits que chacun peut avoir où le regard de l'autre joue aussi un rôle déterminant.

L'évolution du concept de famille et les notions attachées à la sexualité infantile sont au cœur des préoccupations des professionnels dans des tentatives de compréhension des situations.

Cette journée souhaite interroger la problématique des agressions sexuelles sur mineurs sous différents aspects. De quelles manières les familles actuelles, dans leur diversité, vont-elles assumer les liens qui les constituent ? La fratrie n'est pas qu'amour et partage, elle est aussi violence et sexe : où s'arrête la découverte mutuelle et où commence la transgression ? Comment lutter contre la cybercriminalité dans un monde où les réseaux sociaux ont pris une telle ampleur et séduisent tant les jeunes ? Quelles références donner aux adolescents qui apparaissent plus que jamais dans la confusion, piégés entre imitations et rejets des modèles dont ils disposent ? Quelles confrontations constructives imaginer entre auteur et victime ? Quels regards portent la société et le Droit sur les mineurs victimes et les auteurs ?

Quelles solutions envisager à des problèmes dont la complexité nous échappe bien souvent ? Dans la suite du colloque de janvier 2014 sur les révélations des violences sur mineurs, nous dégagerons des pistes de réflexion sur lesquelles appuyer nos pratiques professionnelles.

## AVEC LE PARTENARIAT DE



## LE CVM

L'association Centre de Victimologie pour Mineurs est une association loi 1901, créée en 2008, par une équipe de professionnels de la protection de l'enfance.

Elle s'est construite autour de trois objectifs majeurs :

- Amélioration des connaissances scientifiques et formation des professionnels
- Amélioration de l'accueil et de la prise en charge des mineurs et de leur famille
- Information du grand public



[www.rebondire.org](http://www.rebondire.org)

Centre de Victimologie pour Mineurs

**9H OUVERTURE DE LA JOURNÉE**

Dr Caroline REY-SALMON, pédiatre, médecin légiste, expert près la cour d'Appel de Paris, présidente du CVM

**9H15 L'ÉQUIPE MÉDICO-LÉGALE : PLURIDISCIPLINARITÉ, CONFRONTATIONS ET COHÉRENCE INTERNE**

Dr Paul MESSERSCHMITT, psychiatre, expert près la cour d'Appel de Paris, trésorier adjoint du CVM

Dr Caroline REY-SALMON, pédiatre, médecin légiste, expert près la cour d'Appel de Paris, présidente du CVM

Mélanie DUPONT, psychologue, trésorière du CVM

**9H45 LA MISE EN CONTACT DE L'AUTEUR ET DE LA VICTIME : LE CHAMBOULEMENT INTERNET**

Commandant Fabrice GAUTHIER, chef du groupe Internet

Commandant Lydie SAINT-LOUBOUÉ, adjointe du groupe Internet  
Brigade de Protection des Mineurs, Paris

**10H45 Pause (30 min)****11H15 LE PROCÈS DEVANT LA COUR D'ASSISES : UN TEMPS DE L'INTERACTION AUTEUR-VICTIME**

Sabine FAIVRE, magistrate, première vice-présidente au Tribunal de Grande Instance de Paris

**12H LES AGRESSIONS SEXUELLES SUR MINEURS RÉVÈLENT DIVERSES INTERACTIONS**

Maître Catherine PERELMUTTER-TEBOUL, avocate, Antenne des Mineurs du Barreau de Paris

**12H45 Pause déjeuner****14H30 « PEUT-IL (RE)DEVENIR UN PAPA POUR MOI, MALGRÉ CE QU'IL M'A FAIT? » L'EXPÉRIENCE D'UN DISPOSITIF DE REPRISE DE CONTACT AUTEUR-VICTIME APRÈS L'INCESTE**

Yves STEVENS, psychologue et thérapeute de famille, Equipe Kaléidos et pratique libérale, Belgique

**15H15 LETRAVAILLEUR SOCIAL FACE AUX SITUATIONS À RISQUES**

Monique FORN, assistante de service social, directrice d'un service d'AEMO et d'investigation puis d'un placement familial, formatrice

**16H PROFILS DE PERSONNALITÉ DES ADOLESCENTS AUTEURS D'AGRESSIONS SEXUELLES : APPROCHE EN CRIMINOLOGIE CLINIQUE**

Samuel LEMITRE, docteur en psychologie, psychologue, psychothérapeute. Directeur de EIDO, centre de soin des traumatismes et des violences, Paris 8

**16H45 SYNTHÈSE ET CLÔTURE**

Dr Caroline REY-SALMON, pédiatre, médecin légiste, expert près la cour d'Appel de Paris, présidente du CVM

**17H Fin**

## L'ÉQUIPE MÉDICO-LÉGALE : PLURIDISCIPLINARITÉ, CONFRONTATIONS ET COHÉRENCE INTERNE

Travailler en équipe d'Urgences Médico-Judiciaires (UMJ) permet d'accueillir et d'examiner des situations d'une grande diversité, allant de mensonges naïfs ou élaborés aux traumatismes physiques et/ou psychiques les plus graves. L'enquête, puis l'essentiel de la sanction établissent la mise à distance de l'auteur et de la victime, voire l'exclusion par interdit de s'approcher, ou l'emprisonnement. Mais la proximité est fréquente, au collège, dans le quartier, voire dans la famille, et le plus souvent par les rappels que les faits nourrissent dans la mémoire de chacun. L'examen, l'entretien, l'expertise de l'auteur comme de la victime, aménagent toujours autant que possible une place explicite de l'un chez l'autre. L'histoire des faits réels appartient à la vie de l'un et de l'autre.

Notre inclusion dans la procédure pénale oblige à prévoir la confrontation policière, puis l'éventuelle confrontation au procès. L'expertise psychiatrique notamment travaille cette dimension. Si bien des victimes de tous âges montrent une concordance entre la plainte et la motivation d'affronter ce moment, pour explication, reconnaissance des faits ou tout au moins de la blessure éprouvée, une minorité de victimes mineurs semblent hors d'état de se confronter à l'auteur.

Au-delà de la procédure pénale, notre expérience montre que les Juges des Enfants, les Juges aux Affaires Familiales, les services sociaux et autres professionnels de l'enfance en danger, ont tous à explorer les séquelles, voire la reviviscence de douleurs morales liées à des faits d'agression. Il nous semble que la première injonction n'est pas que l'auteur et la victime doivent concevoir avoir vécu le même « fait », identique, unique parce que commun, mais bien que chacun exprime, entende, concède, voire comprenne, le fait de l'autre. Parallèlement au « défusionnage » du conflit psychique auteur - victime, nous pensons que la séparation claire entre la compréhension de ce qui s'est passé en l'autre, et la nécessité d'une application pleine et entière de la loi, trouvent alors une synthèse plus vivable que le déni, la fuite, ou l'isolement.

Il nous semble essentiel que les professionnels d'une équipe elle-même confrontée à ces dimensions ressentent entre eux une grande cohérence « naturelle » de leurs sensibilités personnelles, de leurs valeurs morales, de leur expérience autant que de leur éthique. Car il s'agit tout autant de la qualité de l'évaluation objet de la mission, que d'offrir aux mineurs un cheminement constructif et, autant que possible, réparateur.

### Intervenants



**Dr Paul MESSERSCHMITT**, psychiatre, expert près la cour d'Appel de Paris, trésorier adjoint du CVM



**Dr Caroline REY-SALMON**, pédiatre, médecin légiste, expert près la cour d'Appel de Paris, présidente du CVM



**Mélanie DUPONT**, psychologue, trésorière du CVM

## LA MISE EN CONTACT DE L'AUTEUR ET DE LA VICTIME : LE CHAMBOULEMENT INTERNET

Le groupe Internet a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2004 au sein de la Brigade de Protection des Mineurs de Paris, Brigade centrale de la Police Judiciaire parisienne dont le ressort de compétence est Paris et la petite couronne.

Il se compose actuellement de huit policiers qui ont la double casquette d'enquêteur et d'investigateur en cybercriminalité, leur permettant de maîtriser tous les aspects, y compris techniques, des enquêtes dans le domaine dont ils ont la charge : la lutte contre la pédopornographie et l'utilisation d'Internet par les prédateurs sexuels ciblant les mineurs.

Le développement d'Internet et de toutes les applications qui en découlent, leur utilisation par les tranches d'âges de plus en plus jeunes et parfois sans le contrôle nécessaire, a mis à disposition des prédateurs un terrain de chasse quasi illimité, leur permettant de repérer les plus faibles et d'améliorer leurs techniques de manipulation pour gagner la confiance de leur proie afin d'obtenir au minimum une exhibition par webcam, au plus une rencontre physique.

La multiplication des réseaux sociaux capables de permettre des échanges textuels, audio ou vidéo, parfois avec un simple Smartphone dont les enfants sont dotés de plus en plus jeunes, a non seulement mis à leur portée des contenus inappropriés pour leur âge - et dont on mesure mal les conséquences sur leur développement futur et leur appréhension de l'acte sexuel -, mais a rendu des préceptes de base que nous inculquions nos aînés comme « ne parle pas aux inconnus », totalement caduques et difficilement applicables, augmentant les possibilités qu'ont les enfants de se mettre, volontairement ou non, en danger.

### Intervenants



**Commandant Fabrice GAUTHIER**, chef du groupe internet, Brigade de Protection des Mineurs, Paris



**Commandant Lydie SAINT-LOUBOUÉ**, adjointe du groupe internet, Brigade de Protection des Mineurs, Paris

# LE PROCÈS DEVANT LA COUR D'ASSISES : UN TEMPS DE L'INTERACTION AUTEUR-VICTIME

Une présentation vidéo du déroulement d'un procès d'assises permettra de donner un sens aux rituels, de s'intéresser à l'espace (lieu et temps) octroyé aux différents acteurs du procès, avant d'aborder plus spécifiquement le thème de l'interaction auteurs-victimes mineures.

Le crime suppose la rencontre, dans un contexte spécifique, entre un auteur et une victime qui ont chacun une histoire propre. L'audience qui rend compte de cette rencontre singulière ne pourra qu'être chaque fois différente.

Deux grandes catégories de situations doivent néanmoins être distinguées, celle du criminel, prédateur externe, de celle du crime commis dans un contexte de proximité familiale ou affective, sans oublier d'aborder la mise en danger de certaines victimes.

Il existe cependant une constante pour la victime « pourquoi moi ? ». L'enjeu du procès est d'apporter une réponse judiciaire : « C'est lui » (étant précisé que cela peut ne pas être lui) et faire admettre que le procès lui-même ne pourra jamais permettre de répondre complètement à la question « pourquoi cela est-il arrivé ? », dont une part reste toujours du ressort de l'intime et reste exclue du champ d'intervention judiciaire.

Le temps de la décision intervient ensuite puisque la finalité du procès est de prononcer une décision désormais motivée, qui écartera ou retiendra la culpabilité de l'accusé, puis, dans cette dernière hypothèse, condamnera à une sanction.

La sanction a pour finalité de prendre en considération les éléments de cette interaction unique entre l'auteur et la victime qui pour l'auteur, doit lui permettre de se confronter à la gravité de l'interdit social qu'il a enfreint ; et pour la victime, d'aborder l'avenir avec une réponse judiciaire qui détermine une place pour l'évènement traumatique dont elle a été victime dans son parcours de vie.

## Intervenante



**Sabine FAIVRE**, magistrate, première vice-présidente au Tribunal de Grande Instance de Paris

## LES AGRESSIONS SEXUELLES SUR MINEURS RÉVÈLENT DIVERSES INTERACTIONS

Dans les affaires d'agressions sexuelles, diverses interactions se juxtaposent et notamment, l'interaction auteurs-victimes relative aux faits et au-delà des faits.

Cette dernière interaction est d'une part, nécessairement influencée par le déroulement de la procédure et d'autre part, se joue différemment selon le type d'agression sexuelle et la qualité des victimes et auteurs.

Entre l'auteur et la victime se noue une relation parallèle à la procédure mais issue de cette procédure.

Simultanément à l'établissement progressif et minutieux du récit de la réalité de l'agression, de la poursuite de mon objectif de démontrer la culpabilité de l'auteur, une rencontre différente entre l'auteur et la victime se produit.

Avant même le procès, la partie civile va pouvoir se repositionner en qualité de « victime », mais une victime qui a des droits à faire valoir en justice.

Le consentement à la relation sexuelle ou aux attouchements est présumé sauf à prouver la violence, contrainte, surprise ou menace, qui sont laissées à l'appréciation souveraine des magistrats du fond, même pour un mineur victime.

L'audience de la cour d'assises peut être l'occasion de l'expression de toutes sortes d'émotions, qui transcendent le résultat obtenu.

A travers l'examen d'une affaire de viol collectif et d'affaires de viols par une personne ayant autorité, on voit apparaître les interactions entre l'auteur et la victime au-delà des faits mais également d'autres interactions parallèles qui viennent sans doute interférer avec les premières.

### Intervenante



**Maître Catherine PERELMUTTER-TEBOUL**, avocate, Antenne des Mineurs du Barreau de Paris

### « PEUT-IL (RE)DEVENIR UN PAPA POUR MOI, MALGRÉ CE QU'IL M'A FAIT? »

L'expérience d'un dispositif de reprise de contact auteur-victime après l'inceste

Que l'enfant le demande ou que la Justice l'impose, comment se donner les moyens d'évaluer les risques et les bénéfices pour l'enfant d'expérimenter une reprise de contact auteur-victime après le dévoilement de l'abus sexuel ? Quelles en sont les contre-indications ? Comment reconnaître à l'enfant un statut de victime sans pour autant le figer dans cette position ? Que reste-t-il des compétences parentales chez ces pères auteurs ?

Penser la relation au parent auteur, expérimenter un processus de reprise de contact ou reconstruire le lien dans un dispositif sécurisé : ce sont différents possibles dans l'accompagnement de l'enfant victime d'abus sexuel à l'intérieur de sa famille.

Cette reprise de contact peut être l'ébauche d'un remaillage progressif ou aboutir à une rupture plus grande.

Comment co-construire, avec les adultes concernés, un tel dispositif qui donnera à l'enfant une opportunité de lui redonner de la maîtrise, une occasion de dire ou de demander quelque chose à ce père, voir qui il est, où il en est et tester sa capacité à lui faire face ?

### Intervenant



**Yves STEVENS**, psychologue et thérapeute de famille, Equipe Kaléïdos et pratique libérale, Belgique



## LE TRAVAILLEUR SOCIAL FACE AUX SITUATIONS À RISQUES

Si un long parcours professionnel dans des services de protection de l'enfance est source d'expériences, il est aussi l'occasion de se questionner sur l'évolution du dispositif et sur les pratiques professionnelles.

La loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance a voulu améliorer le dispositif qui était devenu à certains égards inopérant. Cette volonté souhaitable, qui renforce les pouvoirs et responsabilités du président du Conseil Général, situe l'intervention judiciaire comme subsidiaire. Elle prône une priorité à la prévention et à la diversification des modes de prise en charge. Elle a notamment comme objectif de « prévenir plutôt que guérir » les situations complexes d'enfants en danger ou en risque de danger. Ce nouveau dispositif commence à laisser paraître des effets et des limites. Quels sont-ils et permettront-ils de répondre aux objectifs fixés ?

Dans une société normative, où les textes de lois se multiplient, où le risque zéro tend à devenir un objectif, où l'on parle de processus, d'évaluation..., comment les professionnels qui œuvrent dans ce secteur continuent-ils à être un maillon original dans l'aide et le soutien à apporter aux enfants victimes de violences sexuelles et à leurs familles ? Comment font-ils face à ces situations qui impliquent auteurs et victimes ? Comment les accompagnent-ils ? Sont-ils un des derniers « remparts » à une prise en charge familiale, éducative, matérielle... de ce que l'on nomme dans notre jargon la prise en charge globale, ou ces familles sont-elles « soumises » à une « fragmentation » de leurs problématiques dans un réseau de prises en charge spécialisé souvent dispersé ?

Comment les institutions et ceux qui en sont responsables accompagnent-ils ces changements de paradigmes ? Comment soutiennent-ils les professionnels confrontés à des situations où ils sont, constatent-ils, de plus en plus face à des problématiques très dégradées, installées, où la violence et les transgressions font loi ? Comment gèrent-ils les différentes contraintes qui s'imposent à eux alors que celles-ci concernent des champs extrêmement différents et parfois peu conciliables comme par exemple, la protection de l'enfance et le droit du travail ?

Autant de questions qui méritent réflexions, même si nous le savons bien, il n'y a pas de réponse unique et comme le dit Emmanuel Kant « il n'est pire tyrannie que de vouloir le bien de l'autre ».

### Intervenante



**Monique FORN**, assistante de service social, directrice d'un service d'AEMO et d'investigation puis d'un placement familial, formatrice

### PROFILS DE PERSONNALITÉ DES ADOLESCENTS AUTEURS D'AGRESSIONS SEXUELLES : APPROCHE EN CRIMINOLOGIE CLINIQUE

Si le recours au diagnostic de trouble de la personnalité doit se faire avec prudence pour des adolescents en cours de construction, il n'est cependant pas illégitime d'y recourir puisque, comme le stipule le DSM, ces troubles peuvent apparaître dès l'adolescence. Les études montrent que certains critères liés aux traits de personnalité ont un poids significatif sur le risque de récidive. Repérer les traits de personnalité et les croiser avec les caractéristiques psychocriminologiques des adolescents auteurs d'agression sexuelle peut permettre de saisir les enjeux psychodynamiques et apporter un éclairage global à la compréhension des agirs sexuels violents.

Au cours de cette conférence, Samuel Lemitre apportera un éclairage psychopathologique en présentant une typologie des différents profils d'adolescents auteurs d'agression sexuelle.

#### Intervenants



**Samuel LEMITRE**, docteur en psychologie, psychologue, psychothérapeute  
Directeur de EIDO, centre de soin des traumatismes et des violences, Paris 8